

PLAN GRANDS LACS

Référent : Perez diss Anne

Axe PSD : Accompagner - Objectif Opération n°1

Objectif région : Aucun lien

Objectif Lorraine : objectif 1 - Objectif 1.1

Dernière mise à jour : 08/04/2025

PROJETS ASSOCIÉS

Plan Grands Lacs (*plan-grands-lacs*) - **2022**

ENJEUX

La Communauté de Communes Gérardmer Hautes Vosges abrite les trois seuls lacs naturels de montagne du Massif des Vosges : les lacs de Gérardmer, Longemer et Retournemer. Différentes études et expertises ont démontré leur importance patrimoniale, économique et sociale, par la ressource qu'ils constituent, les continuités écologiques qu'ils représentent, le cadre de vie qu'ils offrent et leur attractivité touristique.

Cependant, ces diagnostics ont révélé la dégradation de l'état de conservation environnemental et du fonctionnement écologique de ces milieux, notamment par les différentes pressions auxquels ils sont soumis (activité humaine, climat, gestion de l'eau, pollution, tourisme, pêche...). Cela nécessite la mise en œuvre d'actions concertées entre l'ensemble des acteurs du territoire. Pour répondre à ces enjeux et contribuer à la pérennité de ce patrimoine, le projet de territoire Grands Lacs du massif des Vosges initié en 2018 a élaboré un Plan d'actions global pour les Communes sur l'ensemble des bassins versants des trois lacs et plus largement sur la protection des zones humides de l'ensemble du territoire de la collectivité.

Dans le cadre de ce plan d'actions, le Conservatoire s'est proposé d'animer ce projet de territoire, puis d'accompagner en 2022 les communes de Gérardmer et de Xonrupt-Longemer dans l'animation de ce projet pour appréhender l'ensemble actions à mener et mettre en œuvre les actions prioritaires. En 2023, la collectivité nouvellement créée Communauté de Communes Gérardmer Hautes Vosges (CCGHV), s'est portée animatrice du Plan Grands Lacs à partir de 2022. La signature d'un contrat de territoire Eau et Climat, intégrant les actions du Plan Grands Lacs est en cours entre le CCGHV et l'AERM.

En 2025 (et à horizon 2026), le Conservatoire mettra en œuvre les actions opérationnelles identifiées dans le Plan d'actions et intégrée dans le **contrat de territoire Eau et Climat** sur les volets de l'adaptation au changement climatique et la ressource et qualité de l'eau ainsi qu'un accompagnement technique et scientifique de la CCGHV pour la suite du projet.

Actions spécifiques (en étroite collaboration avec la CCGHV et les communes) dans le cadre du Contrat de Territoire Eau et Climat :

- **Stratégie de préservation des milieux à « haut service environnemental »** (Thématique : soigner les habitats / objectif : Préserver les habitats) ; Cette préservation des milieux, à mettre en place avec les Communes, va conduire en la protection forte des lacs, des littoraux mais également des zones humides dans le bassin versant des lacs.
- **Suivi scientifique multidisciplinaire des lacs** via le suivi de la température, de l'oxygénation des eaux, des herbiers aquatiques (thématiques transversales dans les fiches actions), que le Conservatoire a mis en place et qu'il est nécessaire de poursuivre
- **Opérations de lutte contre les espèces exotiques envahissantes**, par la cartographie des espèces floristiques, la synthèse de fiches action et la mise en œuvre d'opérations de lutte dans les zones les plus sensibles des bassins versants / prioritaires (Thématique : soigner les habitats / objectif : Préserver les berges)

Et de proposer un accompagnement de la CCGHV par le Conservatoire dans l'animation et la maîtrise d'œuvre du Plan Grands Lacs pour la mise en œuvre des actions fléchées du planning d'actions en 2025.

OBJECTIFS & ACTIVITÉS

Nombre de jours programmés : 45 jours à l'élaboration de la Stratégie de préservation des milieux à « haut service environnemental », et l'accompagnement de la CCGHV à la maîtrise d'ouvrage du Plan Grands Lacs // 27 jours au suivi scientifique des lacs // 10 jours aux opérations de lutte contre les espèces exotiques envahissantes

INDICATEURS DE RÉALISATION

1

Nombre de chantiers bénévoles

1

rapport d'activités

SYNTÈSE FINANCIÈRE

RECETTES

Subventions	0,00 €
Autofinancement	0,00 €
Autres recettes	0,00 €
Total recettes	0,00 €

DÉPENSES

Frais de personnel	0,00 €
Frais de fonctionnement	0,00 €
Investissements	0,00 €
Total dépenses	0,00 €